



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 21

Question écrite n° 17525

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier de l'aménagement de la route nationale 21 entre Tarbes et le pont du Lavedan à Lourdes. En effet, en 2000 a été acté le projet général d'aménagement de la section entre Tarbes et l'entrée nord de Lourdes. En revanche, la question reste entière concernant le contournement de Lourdes et le raccordement à la section à deux fois deux voies déjà existante entre Lourdes et Argelès-Gazost, ainsi que sur l'échéancier de réalisation. Elle lui demande donc de lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'aménagement de la route nationale 21 entre Tarbes et Argelès-Gazost permettra d'améliorer la desserte des territoires situés au sud de Tarbes, autour de Lourdes, et de désenclaver le massif pyrénéen proche d'Argelès-Gazost, notamment Cauterets, Luz-Saint-Sauveur et Gavarnie. L'État a consenti, depuis les années 1990, un effort tout particulier pour l'aménagement de cet axe. Ainsi, avec la mise en service du tronçon Agos-Vidalos - Argelès-Gazost (Pont de Thilos) fin 2003, la section Lourdes - Argelès-Gazost sera aménagée en totalité à deux fois deux voies. Les travaux de la voie de desserte nord d'Argelès-Gazost déclarés d'utilité publique par décret du 14 juin 2002 sont inscrits à l'actuel contrat de plan entre l'État et la région et seront réalisés dans la seconde partie de celui-ci. S'agissant de la section Tarbes - Lourdes, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par décret du 18 juillet 2002, une enveloppe budgétaire de 54,12 millions d'euros est inscrite à l'actuel contrat de plan. Les procédures d'acquisitions foncières sont en cours de réalisation et les études détaillées du projet sont sur le point d'aboutir. Une première tranche de travaux est programmée en 2003. En ce qui concerne le contournement de Lourdes, une concertation a été menée en juin 1997 sur la base d'un projet de déviation à deux fois deux voies à l'est de l'agglomération comportant la réalisation d'un tunnel au travers du massif du « Pic du Jer ». Les études préliminaires réalisées par les services du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ont montré que l'aménagement de cette section n'était pas prioritaire par rapport à celui de la section Tarbes-Lourdes. Toutefois, il est prévu de relancer les études d'avant-projet de ce contournement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17525

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3431

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7293